



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025 à 19 H 30 en mairie

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX,

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX, Lucie IMBERT, Odile MASSON

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Arnaud VASSAL

Pouvoirs :

Mandants

Mandataires

Lucie IMBERT

Baptiste BON

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers votants : 11

Date de convocation : 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : Arnaud VASSAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 30 octobre 2025.

Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1 – DEMANDE FONDS DE CONCOURS LFA AUX COMMUNES :

Présentation G.THOMAS

LFA a un système d'aides financières aux communes pour certains projets.

Craintilleux présente un projet sur trois sujets. Il convient de délibérer pour le montant du fonds de concours demandé et les projets proposés, puis de prendre la délibération nécessaire.

- 2535 € sur l'enveloppe 2 et 2971€ sur l'enveloppe 3 seraient demandés et seraient versés sur 2026 pour un total de 5506 Euros
- Les travaux de l'Eglise peuvent commencer sur cet exercice

Voté à l'unanimité

2 – URBANISME ET FONCIER :

Présentation F CHAUX

Il convient de régulariser la situation administrative de certains des derniers lotissements communaux, vis-à-vis de LFA et de la compétence voirie.

Sont concernés certains lot des lotissements Les Charmilles, les Muriers, Le clos Pelot par cette rétrocession à la commune, puis à LFA, pour 1 coût total d'environ 2 000 € (actes légaux)

11 votes Pour

1 abstention : Pierre Forest

3 – DECISION MODIFICATIVE :

Présentation G.THOMAS

Il convient de régulariser par DM des écritures comptables.

- Une somme de 49000€ doit être mise dans le bon compte

Voté à l'unanimité

4 – DEMANDE DE POSE DE PANNEAUX :

Présentation G.THOMAS

Le garage Zuki'Center situé à Unias demande à la commune de Craitilleux l'autorisation d'installer deux panneaux informatifs au carrefour de la Chirasse.

Le garage n'a pas à ce jour précisé quel type de communication il souhaite, et il faudra demander à LFA quelles sont les réglementations pour la pose d'enseigne.

Aucun vote ce jour

5 – RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE AMF42 :

Présentation G.THOMAS

Ce contrat couvre la protection juridique des collectivités ainsi que la protection fonctionnelle des agents et des élus.

L'assurance couvre pour une durée d'1 an.

Voté à l'unanimité

6 – DEMANDE SUBVENTION ECOLE RIVAS :

Présentation B.BON

Le directeur de l'école de Rivas sollicite une aide financière pour couvrir le reste à charge d'une sortie à la neige.

Devis total 8796€

- 2500€ financé par le Sous Des Ecoles

- 220€ par les familles

- 1200 financé par le budget de l'école

- Reste à charge demandé aux communes de Craitilleux et Rivas est de 348€ par commune

Information - Pas de vote sur ce point

7 – RENOUELEMENT CONTRAT AVEC COMPOSTOND :

Présentation G.THOMAS

Il est nécessaire de renouveler le contrat avec cette société pour l'enlèvement des ordures ménagères, pour un montant de 2974€.

Voté à l'unanimité

8 – CONVENTION AVEC LA CRECHE MUNICIPALE

Présentation B.BON

Il est prévu par cette convention, de pouvoir mettre à disposition de la Crèche ,un personnel communal pour supporter l'encadrement de la structure, afin de la maintenir ouvert s'il leur manquait exceptionnellement des encadrants

Voté à l'unanimité

Suspension de séance

QUESTIONS DIVERSES :

- **ECHO DES MOUETTES :**

Les dates limites du 23/11 sont atteintes pour les articles nécessaire. La parution sera faite début Janvier

- **ROSERAIE :**

La roseraie a été dégradée à de multiples reprises par des incivilités imbéciles : portique d'entrée cassé à de nombreuses reprises, fermeture magnétique endommagée, bancs cassés à plusieurs reprises, cheminements et plantations abimés par des « roues arrières » ou des dérapages, arrosage enterré endommagé, claustra de séparation avec le cimetière détruit, etc...

Cet espace qui avait été créé pour embellir le centre du village et offrir un lieu de tranquillité, de beauté, de repos, a coûté environ 40 000,00 € d'argent public. Notre argent à tous. Pas de secrets, ces dégradations sont le fait de quelques jeunes du village, peut-être toujours les mêmes, animés d'un besoin de « casser » qui donne un drôle de reflet de leur mentalité. Laquelle mentalité n'a pas été corrigée par leurs parents, quand même.

Alors ça suffit de réparer à grands frais ce genre d'incivilités. Nous avons payé pour réaliser cet espace, et nous devrions payer encore pour réparer les c..... de certains !

Stop !

J'ai décidé de fermer totalement cet espace pour le moment (dégradé comme il l'est, il ne peut d'ailleurs plus accueillir grand monde). Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Nous continuons d'enquêter pour trouver leurs auteurs. Mais ceux-ci, et surtout leurs parents, auront une sacrée addition à payer ! Nous irons aussi loin que possible dans cette affaire.

- **CAR SCOLAIRE / CANTINE / ETC...**

Le comportement de certains enfants dans le car le midi entre Rivas et Craintilleux est en dessous de tout !...

Il appartiendrait au chauffeur du bus de récupérer les cartes de bus des trublions, de les remettre à son employeur, qui les adresserait à la Région, qui prendrait des sanctions envers ces élèves en les excluant du transport pour un certain temps.

Bien entendu ce système ne fonctionne pas !...

En conséquence, et pour préserver la santé des enfants, il a été demandé à la Région une dérogation pour mettre un agent municipal dans le bus afin de surveiller ce transport, et de prendre si nécessaire nous-même les sanctions.

Idem à la cantine où j'entends depuis la rentrée que certains enfants sont impossibles ! Il y a un règlement, les parents l'ont signé. Il doit être strictement appliqué.

Il en va de la sécurité de tous, de la tranquillité de cette pose méridienne, et des conditions de travail des personnels. Les cartons jaunes doivent pleuvoir aussi souvent que nécessaire, les parents être convoqués si nécessaire, et là-aussi les trublions exclus un certain temps de la cantine si nécessaire.

- **TRAVAUX PLAFONDS ECOLE :**

L'entreprise retenue au moment du sinistre suite à l'inondation ne peut pas réaliser les travaux avant les grandes vacances 2026.

Il appartiendra au Conseil Municipal de se prononcer pour valider cette solution, ou de se mettre à la recherche d'une entreprise de remplacement pour faire effectuer ces travaux lors de petites vacances intermédiaires.

La discussion a emmené la décision d'attendre les grandes vacances, et de conserver le prestataire choisi à l'origine.

- **Police Municipal:**

Le Maire et les adjoints ne sont pas satisfaits du service réalisé par le Policier Municipal. Les missions classiques lui seront maintenues, et celles prioritaires seront confiées à d'autres Services de l'Etat (Gendarmerie...)

- **Location Salles Des Fêtes**

La présentation des locations mensuelles sont faites au Conseil Municipal, pour un total annuel de 21 490€. Déjà 50% de l'année 2026 est déjà réservée.

- **PLUI**

Le projet PLUI a été arrêté le 25/11; toutes modifications seront mineures. Les communes auront à donner un avis d'ici le 25/02/2026, avec des souhaits. Une réunion avec les Elus sera réalisée à cette occasion le Jeudi 22/01 à 19H00.

- **Route d'Unias**

Il est remonté par un Conseiller Municipal des soucis d'enrobé des trottoirs, avec des bosses apparentes. Est-ce qu'une intervention serait possible, au regard de la garantie?

Suspension de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Secrétaire de Séance



Arnaud VASSAL

Le Maire



Georges THOMAS